

(N^o 126.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 2 AVRIL 1845.

Rapport de la Commission des Naturalisations sur la demande du Sieur *Nélibre Germain*, sous-brigadier des Douanes à Montignies-St.-Christophe (Hainaut).

(Voir le N^o 397, session 1844-1845 de la Chambre des Représentants.)

MESSIEURS,

Par requête du 14 août 1843, Nélibre Germain, sous-brigadier des douanes à la résidence de Montignies-St.-Christophe, province de Hainaut, a demandé la naturalisation ordinaire.

Le pétitionnaire, fils d'un officier français mort au service de l'Etat et d'une mère Belge, est né à Douai, le 18 prairial an II; il a été élevé à l'hospice des orphelins à Mons, et y est resté jusqu'en 1815, époque où il est entré au service des Pays-Bas qu'il a quitté en 1820 avec son congé définitif. Quelque temps après il épousa une femme de Mons, et se fixa dans cette ville où il exerça successivement la profession de débitant de boissons et de fabricant de chapeaux jusqu'en 1830, époque où il obtint d'entrer dans la douane Belge, comme douanier de 2^e classe; il est parvenu aujourd'hui au grade de sous-brigadier.

Le pétitionnaire est père de six enfants, dont le travail joint à son traitement lui permet de vivre dans une honnête aisance; il est estimé de ses chefs, et sa moralité et sa conduite sont signalés par les autorités consultées comme excellente et irréprochable.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, dans sa séance du 28 février dernier, par 42 suffrages contre 6.

DE HAUSSY, Rapporteur.